

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°3/2025

Objet : Route Cantonale RC79 : Route de la Gare – Route de Préverenges.
Tronçon entre le Pont A1 et la Route de la Plaine sur une longueur de 823 ml.
Projet de requalification

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à deux reprises, soit les 14 et 27 août 2025, afin d'étudier le préavis susmentionné. Elle a aussi organisé une séance de questions / réponses à la Municipalité le 21 août 2025, à laquelle participaient M. Alexandre Rouvelet, Municipal en charge du projet ainsi que M. Pierre Prevel, Ingénieur civil et Administrateur auprès du Bureau d'ingénieurs civils Schopfer & Niggli SA (S&N), en remplacement du Chef de Projet de S&N sur ce dossier, indisponible ce jour.

Participaient à ces séances les membres de la commission selon détail ci-dessous :

Personnes présentes	14 août 2025	21 août 2025 (questions à la Municipalité)	27 août 2025
Chantal Franco (membre)			X
Grégoire Tavernier (membre)	X	X	X
Françoise Kündig (suppléante)	X		
Julien Stervinou (président)	X	X	X

Remerciements :

Nous remercions la municipalité pour avoir répondu à nos questions. Ces dernières étaient principalement d'ordre technique et pour y répondre, M. Rouvelet a pris la peine de convier un ingénieur du Bureau S&N afin de répondre à l'ensemble des questions qui avaient été transmises au préalable. Des questions complémentaires ont été adressées par écrit par la suite et M. Rouvelet a une nouvelle fois sollicité S&N pour les questions étant du ressort du bureau d'ingénieurs civils. Toutes ces questions et réponses sont présentées en annexe.

Rapport :

Depuis l'acceptation du préavis 6/2023, le bureau S&N mandaté par la commune de Denges a poursuivi l'étude de ce projet de réaménagement et de mise aux normes de la RC79 en traversée de localité.

Avant tout ce projet répond aux buts visés au départ et qui ont motivé sa genèse :

- *Assainissement des revêtements de la chaussée et des trottoirs*
- *Assainissement du bruit routier en traversée de localité*

Aux travaux nécessaires, sont venus se greffer d'autres éléments liés à la remise aux normes de certains aspects de la RC, tels que la largeur des trottoirs ou leur hauteur pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'évolution des différentes mobilités est aussi prise en compte : le trafic routier est garanti, tout en intégrant avec fluidité les trafics piétons et cyclistes. Le projet intègre d'ailleurs, voire anticipe certaines exigences du PALM.

Il convient aussi de préciser que le projet inclut de nombreuses parties tierces avec leurs propres projets distincts (Projet Voie Verte « en surface », SIL, Romande Energie, Swisscom pour travaux souterrains). La coordination requise pour le bon enchaînement des diverses interventions ajoute une complexité à ne pas négliger, mais le bureau S&N nous assure de son expérience à planifier et suivre

de tels travaux. Quoiqu'il en soit, regrouper tous ces travaux tiers est pour la commune l'assurance de coûts plus bas pour l'ensemble du projet (profiter que les routes soient creusées pour regrouper différents travaux souterrains) et pour les usagers de la RC79, c'est l'opportunité de réduire la durée des travaux (toutes les interventions en une fois) et donc de minimiser leurs nuisances.

La commission estime que la Municipalité a respecté le droit en vigueur dans la mesure où l'appel d'offres publique pour la réalisation des travaux a été fait via la plateforme www.simap.ch indiquant clairement que le bureau S&N agissait aussi en qualité d'adjudicateur.

Elle estime que la Municipalité a parfaitement saisi une opportunité d'assainissement pour effectuer la remise en conformité de l'ensemble des éléments liés aux exigences actuelles d'une route cantonale, avec pour principal bénéficiaire les habitants de la commune utilisant ce tronçon de RC en localité.

En mandatant le bureau S&N, la Municipalité s'est efficacement donné les moyens d'atteindre les buts visés, compte tenu de la complexité des contraintes imposées par la requalification d'une route cantonale.

Ainsi, partant d'exigences de remise en conformité puis intégrant de nombreux tiers, cela aboutit à un projet d'envergure pour la commune qui apporte aussi un ensemble d'améliorations ainsi qu'une sécurité accrue pour les habitants de Denges.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, **la Commission unanime propose au Conseil Communal de Denges d'accepter le préavis 3/2025 tel que présenté.**

Denges, le 01.09.2025

Pour la Commission

Julien Stervinou, président.....

